Politique sur le code de conduite

Le Collège Éducacentre s'engage à créer et maintenir un environnement propice à l'apprentissage. Pour ce faire, il est entendu que la communauté étudiante du Collège Éducacentre souhaitant poursuivre un programme d'études, doit être prête à se conformer à tous les règlements s'y rattachant.

Un comportement convenable de la part d'une personne étudiante est attendu en tout temps.

- **Respecter** les droits des autres, l'environnement et veiller à la sécurité de toute la communauté étudiante.
- **Être responsable** de ses actions individuelles et collectives.
- Faire preuve de **courtoisie. Aucune intimidation** ne sera tolérée.
- **Agir avec honnêteté** en témoignant **d'intégrité académique**. Toute tricherie ou malhonnêteté entraînera une sanction allant d'un avertissement écrit à une expulsion définitive du Collège Éducacentre.
- L'usage de **références religieuses** dans ses propos ou dans ses écrits est strictement interdit.

Lors d'une demande d'admission ou lors de l'inscription, soumettre des documents frauduleux constitue une infraction grave et non tolérée. La personne sera exclue du programme d'études.

Certaines conduites engagent directement la responsabilité d'une personne étudiante :

- Dans le cas d'un **endommagement des biens et/ou du bâtiment** du Collège Éducacentre, vous devrez en assumer la responsabilité.
- La personne étudiante doit soigner l'environnement du Collège et **manger uniquement dans les lieux réservés à cet effet.**
- La personne étudiante doit respecter un **environnement sain et sans fumée** : il est strictement **interdit de fumer ou de vapoter (tabac et cannabis)** à moins de huit mètres du bâtiment. Ceci inclut la terrasse, les balcons et l'entrée du bâtiment.
- La **consommation d'alcool et de drogues** constitue une **infraction grave**. Il est interdit aux personnes étudiantes de consommer ces substances au Collège Éducacentre.